



Communiqué de presse

Signature aujourd'hui d'une convention de partenariat entre la Fondation Mohammed VI des Champions Sportifs et La Marocaine des Jeux et des Sports

Rabat, le 25 novembre 2011,

Monsieur Moncef BELKHAYAT, Ministre de la Jeunesse et des Sports, et Président de la Fondation Mohammed VI des Champions Sportifs, et Monsieur Younes EL MECHRAFI, Directeur Général de la Marocaine des Jeux et des Sports, ont procédé aujourd'hui à la signature d'une convention cadre visant à fixer et à définir les conditions et les modalités selon lesquelles la MDJS contribuera au financement des activités de la Fondation Mohammed VI des Champions Sportifs afférentes à l'octroi d'aides à ses membres

Aux termes de cette convention, et dans la cadre de sa stratégie visant à promouvoir le Sport au Maroc et son engagement citoyen pour le soutien des sportifs marocains, La Marocaine des Jeux et du Sport s'engage à allouer un budget annuel à la Fondation Mohammed VI des Champions Sportifs, au titre des exercices 2011 et 2012.

Pour sa part, et conformément à sa mission première, la Fondation s'engage à rendre hommage aux Champions sportifs marocains qui ont porté haut les couleurs du pays, et à entreprendre toute action concrète d'assistance sociale, de prévoyance ou d'entraide, à même d'améliorer les conditions de vie de membres, et de rehausser leur image dans l'opinion publique, afin de donner l'exemple aux générations montantes et de promouvoir par les jeunes les valeurs du Sport telles que la citoyenneté, l'excellence et le dépassement de soi.

L'ensemble des actions et prestations à réaliser seront détaillées dans un business plan sur cinq ans, que la Fondation présentera à la MDJS et feront l'objet de missions d'audits et d'inspections à effectuer par l'Inspection Générale des Finances.

Et enfin, la Fondation s'engage à associer la MDJS en tant que partenaire, à tous ses événements à caractère sportif, social ou festif ainsi qu'à ses actions de communication ou de promotion, afin de lui assurer en retour une visibilité optimale.